

SNTRS-CGT

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique CGT (CNRS, INSERM, INRIA, IRD)
7 rue Guy Môquet Bt N BP8 94801 VILLEJUIF Cedex - Tél : 0149583 85 - Fax : 0149 58 35 33
mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr - Site web : <http://www.sntrs.net>

EN BREF

n° 31 - 18 septembre 2001

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DU SNTRS-CGT – 13 septembre 2001

SUR L'ACTION

La CE a fait le point de la situation dans la recherche et plus généralement de la situation sociale. Elle considère indispensable de renforcer la mobilisation des personnels de la recherche avec ceux des autres secteurs sur les questions de la RTT, de l'emploi, des salaires et du pouvoir d'achat tout en renforçant notre activité quotidienne de défense des droits des personnels.

Elle estime indispensable de poursuivre notre campagne d'information en matière de RTT car :

- le texte en cours de signature est strictement celui que toutes les organisations syndicales ont rejeté début juillet à l'occasion du CTPM,
- déjà se mettent en place des dispositions et donc des droits différents par site voire par labo et services. Ceci serait généralisé et officialisé à travers les règlements intérieurs des laboratoires. (Notez qu'une rencontre doit avoir lieu le 24 septembre, au CNRS, entre direction et syndicats et que le même jour un CTPC a lieu à l'INSERM sur la mise en place de l'ARTT).

De nombreuses interrogations et inquiétudes subsistent sur la situation future des personnels bénéficiant de la "journée continue", ceux travaillant en astreinte ou en horaires décalés. D'autre part rien n'est dit sur l'indemnisation des horaires décalés, astreintes et heures supplémentaires (a été évoqué par le ministère la mise en place d'indemnités forfaitaires).

La CE a voté (unanimité moins une abstention) que "le SNTRS-CGT continue de combattre toute disposition qui, à l'occasion de la mise en place de la RTT, remettrait en cause les droits des personnels" et qu'il "agit pour des garanties nationales les plus élevées possibles".

Auparavant, un amendement présenté par J.P. Fitoussi :

"Le SNTRS-CGT s'oppose à la mise en place de règlements intérieurs par unité de recherche, service, (conformément à l'article 6 de l'arrêté ministériel du 31 août 2001 sur l'ARTT), qui remettent en cause l'unicité de notre statut national de titulaire de la Fonction publique, lequel définit les missions des personnels en rapport avec leur niveau de qualification. "

avait été repoussé par 4 pour, 15 contre, 5 abstentions.

La question de l'emploi est aussi cruciale (Compensation RTT, remplacement des départs, rattrapage des suppressions).

Sur toutes ces questions la CE estime indispensable une action commune de toute la fonction publique. Elle appelle à réunir les adhérents et les personnels pour en débattre et préparer l'action et s'adresse dans ce sens à l'UGFF et à la Confédération.

Elle appelle à participer à la réussite de la semaine d'action confédérale sur emploi et salaire, en souhaitant vivement que celle-ci soit ponctuée par une journée de manifestation(s).

Un tract du SNTRS-CGT est en préparation.

SUR LE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

La CE a consacré l'après-midi à la question : comment améliorer le fonctionnement du syndicat ?

Parmi les propositions qui émergent de ce vrai débat de fond sur cette question il y a :

1) Relancer la vie du syndicat :

- réunir régulièrement les sections du syndicat,
- lancer une campagne d'adhésions (ITA, Chercheurs, Doctorants...),
- relancer la formation syndicale des adhérents (stages SNTRS, FERC, UGFF, UGICT, UL et UD),
- préparer les débats de la CE par l'envoi de dossiers,
- élaborer un "vade-mecum" des militants et des sections du syndicats (rôle et place de la section dans le syndicat, son organisation ; rôle des responsables de sections, de régions ; vie de la section syndicale, droits syndicaux...)

2) Préparer le renouvellement du syndicat

- confier des responsabilités à de nouveaux militants **et** de nouvelles militantes,
- déléguer plus les responsabilités,
- préparer activement la relève syndicale.

La CE estime indispensable de faire connaître aux doctorants ses propositions les concernant et pense nécessaire de prendre contact avec les associations de doctorants.

La CE aura à son ordre du jour, le 11 octobre prochain, un débat sur la question des OGM. (Appel à contribution des camarades du syndicat : débats, informations, mails...)

Elections aux Conseils Scientifiques des Départements du CNRS :

Premiers commentaires : faible participation à ces élections qui venaient après celles au Conseil Scientifique et au Conseil d'Administration du CNRS, avec un corps électoral beaucoup plus grand (ITARF, enseignants-chercheurs, enseignants).

Le SNTRS-CGT est stable, il fait des résultats intéressants en A (un peu plus de 5%) et en B (un peu plus de 10%), sachant qu'il ne se présentait pas dans tous les départements. Le SNTRS-CGT commence à avoir un écho chez les chercheurs et les enseignants-chercheurs.

Le SNCS-FSU recule au bénéfice du SGEN-CFDT, même chez les A.

En collège C, le SNTRS-CGT se maintient malgré son absence en PNC où il est très représentatif avec le SNPCEN, suite à l'interdiction de présenter notre liste (nous avons déposé un recours).

ELUS SNTRS-CGT :

Collège B : SDV : Annick Jacq

Collège C :

SPM :	Joël Plantard, Ginette Doclot
SPI :	Hervé Doreau
Chimie :	Gérard Mandville
SDU :	Rémi Pichon
SDV :	Henry Neel
SHS :	Jean Paul Lacharme
STIC :	Christophe Fonte

Le projet de budget 2002 de la recherche

Les syndicats de la recherche publique ont été reçus lundi 17 septembre 2001 par le ministre de la recherche Schwartzenberg qui a donné les grandes lignes du budget 2002.

Dépenses ordinaires et crédits de paiement : 57,234 milliards F soit +2,2% par rapport à la loi de finances initiale 2001,

Autorisations de programmes : 25,1 milliards F soit environ +3%. *Ce budget est donc en stagnation compte tenu de l'inflation.*

Le ministre affirme la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois sur 10 ans 2001-2010.

500 emplois seront créés, dont 37 pour le ministère de la culture, 100 emplois de chercheurs, 363 emplois d'ITA ce qui porte le taux de recrutement à environ 5%, (3% en 2000). Les 463 emplois créés dans les EPST se décomposent ainsi :

CNRS :	140
INRIA :	110
INRA :	100
INSERM :	80
IRD :	20
INRETS:	7

Ces créations sont censées répondre à l'anticipation des départs à la retraite, à la résorption de la précarité et à la mise en place de la réduction du temps de travail. On voit bien que l'on est loin du compte. La structure de ces créations montre bien la volonté de redéploiement de la recherche vers les STIC et les biotechnologies.

65,7 millions F seront affectés aux mesures catégorielles (carrières, requalification des emplois, repyramide).

Les allocations de recherche sont augmentées de 5,5% mensuels (7.807FF mensuels), mais leur nombre est réduit. Le ministre considère qu'avec la généralisation du monitorat (qui concerne 67% des doctorants), la situation financière des doctorants est satisfaisante ! Les bourses CIFRE seront au nombre de 2337. On est loin du compte. Les AP augmentent de 9%, soit +6,3% pour les EPST et +19,3% pour les Universités. La politique antérieure menée au profit des Universités est donc poursuivie.

Les disciplines prioritaires, en termes d'emplois et de crédits affectés sont, comme les années précédentes, les sciences de la vie (génomique, maladies transmissibles, biologie du développement, vieillissement, avec la création d'un institut de la longévité), l'environnement (environnement, énergie et développement durable), les sciences et technologies de l'information et de la communication. La politique dirigiste est poursuivie.

INFO : « Rapport au premier ministre sur l'attractivité du territoire français » - Rapport Charzat 2001 disponible sur <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/BRP/notices/014000523.html>